

FORMULE ABREGEE DE CONTRAT - CACAO EN FEVES C.A.F. OU C&F &/OU EN ENTREPOT

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE :

ADRESSE :

NOM ET ADRESSE DU VENDEUR / DE
L'ACHETEUR :

Ce contrat est régi par les **Règles du contrat pour le cacao en fèves** (réputées inclure les Règles relatives à la qualité de la FCC, les Règles d'échantillonnage de la FCC, les Règles de pesage de la FCC et les Règles d'arbitrage et d'appel de la FCC) en vigueur à la date du contrat, tout comme si ces Règles étaient reprises intégralement dans ce contrat. Tout litige relatif au présent contrat est soumis à arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage et d'appel de la FCC en vigueur à la date du contrat.

PRECISER LA LANGUE D'ARBITRAGE CHOISIE : ANGLAIS OU FRANCAIS
(Si la langue d'arbitrage choisie n'est pas précisée la procédure se déroule en anglais)

DATE:

N° DU CONTRAT :

NOUS VOUS AVONS ACHETÉ/VENDU
CE JOUR :

QUANTITÉ:

DESCRIPTION

QUALITÉ A L'ARRIVÉE/ DEPART

LIEU DETERMINATION DES PARAMETRES
DE QUALITE

CONDITIONS (CAF, C&F, EN ENTREPOT)

CONDITIONNEMENT (EN SACS / EN VRAC
LOGÉ EN CONTENEUR /MEGA-VRAC)

DESTINATION

EMBARQUEMENT/ARRIVÉE/ PERIODE DE
LIVRAISON

POIDS (DEBARQUÉ/À EMBARQUER /
EMBARQUÉ)

PRIX

PAIEMENT

CONDITIONS PARTICULIERES

SIGNATURES VENDEUR

SIGNATURES ACHETEUR